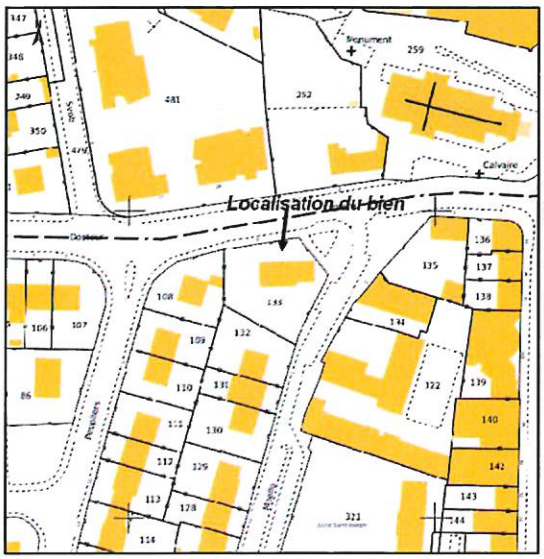
Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL202594B-DE

| | |
|---|---|
| Quéven Kewenn | Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal<br><br>*Séance publique du 18 décembre 2025* |
| *Référence :*<br>2025.94B | *Objet :*<br>**Acquisition par la commune du bien immobilier 3, rue Docteur Dieny** |

| | |
|---|---|
| Département du Morbihan<br>Arrondissement de Lorient<br>Commune de Quéven<br><br>Nombre de conseillers :<br>**En exercice : 28**<br><br>Présents : 22<br>Absent : 1<br>Procurations : 5<br><br>**Votants : 27** | **L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.**<br><br>**Présents** : Marc Boutruche, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel.<br>**Absent :** Christophe Gérard<br>**Pouvoirs** : **Fabrice Klein** à Anthony Follo, **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Sandrine Fayot** à Stéphane Le Ravalec, **Pierre-Emmanuel Hervé** à Myriam Pierre, **Nolwenn Garcia** à Marc Boutruche. |

La commune a l'opportunité d'acquérir la propriété située 3, rue Dieny, cadastrée BE 133, appartenant à Monsieur Rolland.
La propriété a une surface de 808 m² ; elle comprend une maison à usage d'habitation, à rénover, des années 1950 comprenant :

- Au rez-de-chaussée : couloir, cuisine, deux chambres, salle d'eau,
- Un grenier,
- Un garage accolé,
- Un jardin d'agrément.





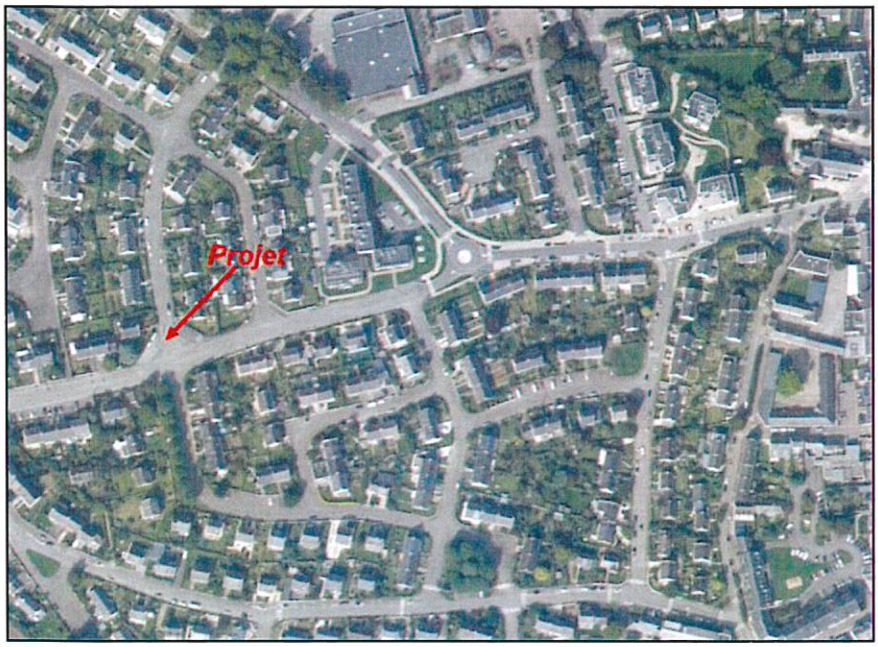

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL202594B-DE

La propriété localisée en hyper centre constitue un foncier stratégique dans la poursuite des objectifs de requalification et de renouvellement urbain de la collectivité.

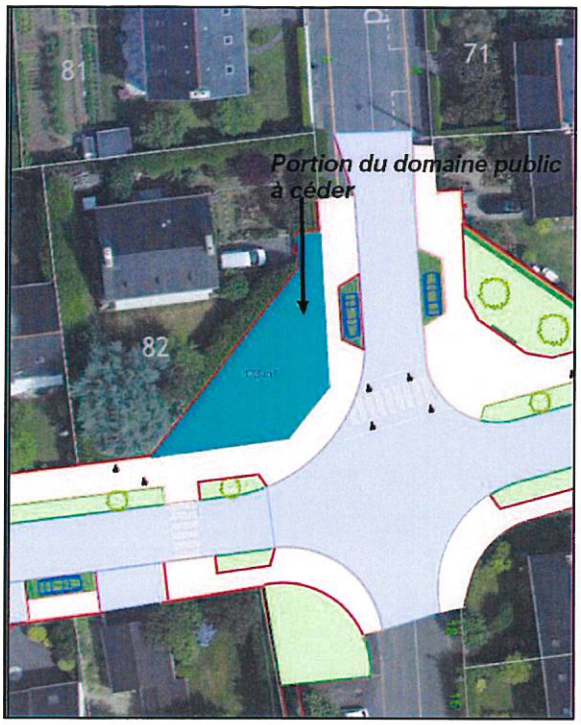
En effet, la commune a récemment acquis la propriété située en face, au 1 rue Dieny. Morbihan Habitat y porte désormais un projet de construction comprenant 11 logements sociaux ainsi qu'un local d'activité en rez-de-chaussée.En effet, la commune a récemment fait l'acquisition de la propriété située de l'autre côté de la voie au 1, rue Dieny et un projet de construction comprenant 11 logements sociaux et un local d'activité en rez-de-chaussée est porté par Morbihan Habitat.

Cette nouvelle acquisition permettrait de mener une opération d'ensemble cohérente, de renforcer l'attractivité du cœur de ville, de stimuler la mixité fonctionnelle (habitat, services, commerces) et de contribuer à un meilleur équilibre social.

Il a été convenu d'acquérir ce bien immobilier au prix de 200 000 €, et de céder à l'euro symbolique à Monsieur Rolland une portion de domaine public à l'angle de la rue de Ménéguen et de la rue Aristide Briand. Les frais d'acte de cession au profit de Monsieur Rolland seront à la charge de la commune.
Il s'agit d'une portion de trottoir d'une surface d'environ 178 m² en continuité de son habitation et qui permettra à Monsieur Rolland de construire une annexe.
Une procédure de désaffectation et de déclassement sera menée pour permettre sa cession.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL202594B-DE






**Le Conseil Municipal,**
**après en avoir délibéré,**
**par 27 voix pour,**

- **Approuve l'acquisition par la commune du bien immobilier cadastré BE 133 appartenant à Monsieur Rolland au prix de 200 000 €.**
- **Dit que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.**
- **Dit que faute de régularisation de la vente par signature de l'acte notarié dans un délai de 2 ans, à compter de la date à partir de laquelle la présente délibération sera exécutoire, cette dernière sera caduque.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

A Quéven, le 18 décembre 2025
Marc Boutruche,
Maire de Quéven

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL202594B-DE